



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant prorogation du délai pour statuer sur la demande d'enregistrement pour la création d'une plateforme logistique par la société ETCHE STOCK commune de Rouillet-Saint-Estèphe

La préfète de la Charente
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment le titre 1^{er} du livre V (partie législative) et le titre II du livre I^{er} (partie réglementaire) ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2023 donnant délégation de signature à Mme Nathalie VALLEIX, secrétaire générale de la préfecture de la Charente ;

Vu la demande d'enregistrement déposée le 31 mars 2023 par la société ETCHE STOCK pour la création d'une plateforme logistique sur le territoire de la commune de Rouillet-Saint-Estèphe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2023 portant ouverture d'une consultation du public du 18 septembre 2023 au 17 octobre 2023 à la mairie de Rouillet-Saint-Estèphe, relative à la demande précitée ;

Considérant qu'à ce jour l'instruction de ce dossier n'est pas achevée ;

Considérant qu'il convient conformément aux dispositions de l'article R 181-41 du code de l'environnement de fixer un nouveau délai pour statuer sur la demande précitée ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le délai pour statuer sur la demande présentée par la société ETCHE STOCK pour la création d'une plateforme logistique sur le territoire de la commune de Rouillet-Saint-Estèphe est prorogé jusqu'au 31 octobre 2023.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur régional par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la préfecture de la Charente et dont une copie sera notifiée à la société ETCHE STOCK, 233 rue du Faubourg Saint-Honoré à Paris (75008).

Angoulême, le - 4 OCT. 2023

Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale,


Nathalie VALLEIX